Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 146 (2001)

Heft: 9

Vereinsnachrichten: SOG: Schweizerische Offiziersgesellschaft = SSO: Société suisse

des officiers = SSU : Societa svizzera degli ufficiali

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 23.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



SOCIETE SUISSE DES OFFICIERS

SSU SOCIETA SVIZZERA DEGLI UFFICIAL

Quels cours de répétition pour 2003?

L'armée suisse vit actuellement la réforme la plus importante depuis sa création. La nouvelle loi militaire devrait entrer en vigueur au début 2003. Dès le printemps 2003, les écoles de recrues se dérouleront selon de nouveaux principes. Qu'en est-il des cours de répétition? Les principes de conduite au combat dictent la concentration des forces et l'unité d'action. En conséquence, il s'agit de tout mettre en œuvre pour qu'en 2003 soient créées les conditions favorables au passage à la nouvelle organisation de notre armée et que les nouveaux concepts d'instruction puissent être introduits avec succès. En 2003 ne devront avoir lieu que les cours de répétition nécessaires à la sauvegarde des conditions d'existence de notre pays et ceux « utiles » à l'armée suisse réformée. Tout va changer!

2003: Concentration des moyens sur la mise en œuvre de l'Armée suisse XXI

- **L'instruction** va avoir lieu selon de nouveaux principes, ce qui demande une révision complète des programmes d'instruction; les cours de reconversion (par exemple *Kawest* pour l'artillerie ainsi que ceux de l'infanterie mécanisée) doivent être adaptés aux besoins de l'armée XXI; de nouveaux exercices de compagnie renforcée et de bataillon doivent être conçus.
- Le matériel devra être déplacé en fonction de la nouvelle organisation puis géré selon de nouveaux principes.
- Une nouvelle organisation de l'armée doit être mise en place: brigades dites pour l'instant du moins d'engagement, zones territoriales et nouvelle organisation du commandement de l'armée.

Ces nouveautés seront naturellement introduites pas à pas, d'abord par les écoles de recrues et de cadres en 2003. La même année, les lieux de stockage du matériel seront modifiés en fonction de la nouvelle organisation de l'armée. Le passage à cette nouvelle organisation devra également être préparé en 2003. Toute phase de transition provoque un sentiment d'insécurité chez les personnes concernées; c'est pourquoi une telle période doit être aussi courte que possible. Ceci ne sera possible que si toutes les forces se concentrent en 2003 sur la mise en œuvre de l'armée XXI. Dans ce contexte quelle place donner aux cours de répétition en 2003?

2003: pas de cours de répétition contre-productifs

C'est une réalité qu'en 2002 certaines écoles de recrues n'auront plus lieu, notamment pour une partie de l'infanterie de montagne, des troupes cyclistes et de la forteresse; c'est pourquoi les formations appelées à disparaître dès 2004 ne seront plus, dès l'année prochaine déjà, alimentées normalement en cadres et en soldats. En outre il prévu – l'ordonnance est en préparation – de libérer de manière anticipée, en 2002 et en 2003, certaines classes d'âge encore

astreintes au service dans le système actuel. Dès lors d'importants problèmes d'effectifs sont prévisibles pour 2003. La fusion, dans les cours de répétition, d'unités et de corps de troupe trouve également ses limites. C'est pourquoi nous considérons qu'il conviendrait de supprimer les cours de répétition, chaque fois qu'il ne sera plus possible d'effectuer un travail efficace avec des effectifs suffisants.

En revanche, il est nécessaire que toutes les troupes engagées dans le domaine de la sauvegarde des conditions générales d'existence fassent service de manière échelonnées sur l'ensemble de l'année 2003. De même les cours de reconversion commencés avant 2003 doivent être terminés, notamment ceux des bataillons d'infanterie mécanisée et des groupes d'artillerie kawestés. Les cours de répétition mis sur pied devraient, dans la mesure du possible, pouvoir se passer de personnel instructeur, afin que celui-ci puisse se concentrer pleinement à la mise en œuvre du projet armée XXI. La suppression d'une partie des cours de répétition 2003 ne devraient pas porter atteinte de facon déterminante au niveau d'instruction de notre armée, vu

1



550

SSU

SOCIETE SUISSE DES OFFICIERS

SOCIETA SVIZZERA DEGLI UFFICIALI

qu'un pourcentage prévisionnel en dessous de 50% effectuerait deux cours de suite en 2002 et 2003.

Une suppression généralisée des cours de répétition 2003 serait dangereuse, car elle donnerait le signal que l'on pourrait aisément se passer durant une année de la mise sur pied des cours de répétition. Certains milieux ne manqueraient pas de demander que l'on renonce plusieurs années de suite à la mise sur pied de cours de répétition. C'est pourquoi nous demandons une mise sur pied différenciée des corps de troupe en 2003.

2003: des prises de congé dignes des corps de troupes jusqu'au niveau du soldat

Les corps de troupes qui n'effectueront pas de service en 2003 – cours de répétition supprimé pour les raisons précitées ou en raison du rythme bisannuel – doivent se dissoudre avec les honneurs. Les commandants doivent recevoir la compétence de convoquer tous les militaires incorporés pour un à trois jours, si possible de façon officielle sinon sur une base volontaire, afin

d'effectuer des travaux de démobilisation et de prendre congé dignement d'eux et les remercier de leur engagement pour le pays. Cette occasion – et c'est tout aussi important – doit également être saisie par les commandants de tous grades pour motiver leurs gens en faveur de la nouvelle armée suisse.

Afin de garantir la continuité, il est nécessaire qu'à l'achèvement du projet Armée XXI, notre armée ne porte aucun numéro: elle est l'armée suisse héritière des traditions militaires de notre pays.

Col EMG Jacques
Bühler Jacques

1

¹Chef d'état-major de la division de montagne 10, vice-président de la SSO.

